

DATE DE CONVOCATION

21 mars 2024

DATE D’AFFICHAGE

3 avril 2024

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 17

REPRESENTÉS : 8

VOTANTS : 24

ABSENTS : 4

N°2024-04-26 :**Approbation du compte financier unique 2023 - Assainissement**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 2 avril à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle du conseil de la mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, 1^{er} adjoint pour le Maire empêché.

PRESENTS : M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGAY, M. SEGUIER, Mme QUINET, M. CHOLET, Mme CANUS, Mme RIVIERE, M. COURTOT, Mme URBAIN, Mme RAULT, M. GIBERT, M. FALCHETTO
Mme GUERET MAGNE, Mme DEMBRI COHEN, Mme READ

REPRESENTES :

- M. RICHARD par M. LEPRETRE
- Mme GUERITEAU par Mme BIGAY
- M. COLLIN par Mme URBAIN
- Mme MANTRAND par Mme QUINET
- Mme JANCEK par Mme KARM
- M. LECOT par M. COURTOT
- Mme MERVOYER par M. SEGUIER
- M. ALIOUANE par M. FALCHETTO

ABSENTS : M. LANGLOIS, M. SENNEUR, Mme ALLIX, M. DEVERS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération 2023-06-66 en date du 02 octobre 2023 autorisant la candidature de la ville de Maule pour expérimenter le compte financier unique sur les comptes 2023 pour le budget principal de la Ville et les budgets annexes ;

VU la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique signée entre la Ville et l'État le 18 octobre 2023 ;

VU l'avis favorable rendu par la Commission Finances – Affaires Générales le 18 mars 2024 ;

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique du budget assainissement pour l'année 2023 ;

VU le Compte Financier Unique du budget assainissement 2023 ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT les éléments susvisés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Monsieur Olivier LEPRETRE, Premier Adjoint pour le Maire empêché, n'ayant pas pris part au vote,

1/ APPROUVE le Compte Financier Unique du budget assainissement 2023

2/ ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous (Etat I-B2 du CFU)

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE					A
<i>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</i>					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	222 893,43	141 600,00	364 493,43
	Recettes réalisées (1)	B	192 081,99	141 343,03	333 425,01
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autofinancement budgétaire totale	D	351 491,60	158 083,53	509 575,13
	Dépenses réalisées (1)	E	59 188,20	104 254,75	163 442,95
	Restes à réaliser	F	7 636,96	0,00	7 636,96
Différences entre les litres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	132 893,78	37 088,28	169 982,06
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	128 598,17	16 483,53	145 081,70
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	261 491,95	53 571,81	315 063,76
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-7 636,96	0,00	-7 636,96
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	253 854,99	53 571,81	307 426,80


Mélanie Rault
Secrétaire de séance




Olivier LEPRETRE
Pour le maire empêché

Premier adjoint au Maire